



2026-47

République Française

COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres ayant délibéré : 15

Séance à 19h00

Sous la Présidence de Mme Régine BROUARD, Maire

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Mourmelon-Le-Petit, régulièrement convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de Mme Régine BROUARD, Maire.

Présents : M. Christian HAAS - Mme Marie-Claude SIMON – M. Thierry BALLOIR – Mme Caroline LEGROS GOMES SILVA – Mme Nathalie COULON – M. Reynald DEVYNCK – M. Grégory HELLEBUYCK – Mme Aline SIMON – Mme Amélie ALAIME – M. Marc DAUPHIN – M. Philippe FILIPIAK – Mme Anne LOUIS – M. Cédric CHEVALIER.

Absents excusés : M. Geoffrey MEGNAN ayant donné pouvoir à Mme Amélie ALAIME.

Monsieur Cédric CHEVALIER est élu secrétaire de séance.

Délibération n°2026-47 : Modification délibération 2026-27 : Commission finances.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2121-21 et L. 2121-22,

Considérant la délibération n°2026-27 en date du 31 mars 2026 portant création de la commission des finances,

Considérant qu'il convient de rectifier la composition de ladite commission,

Considérant que M. Cédric CHEVALIER s'est proposé en complément pour siéger au sein de cette commission,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Fixer la composition de la commission des finances comme suit :
 - Président de droit : Mme Régine BROUARD
 - Vice-président : M. Christian HAAS
 - Membres :

- Mme Marie-Claude SIMON
- M. Thierry BALLOIR
- Mme Caroline LEGROS GOMES SILVA
- Mme Anne LOUIS
- M. Marc DAUPHIN
- M. Philippe FILIPIAK
- M. Cédric CHEVALIER

Fait à MOURMELON LE PETIT 28 AVRIL 2026

Le Maire
Régine BROUARD

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 28 AVRIL 2026
Et de la publication, 28 AVRIL 2026
Le Maire
Régine BROUARD

